



L'ACCUEIL DANS LES CLUBS **CONVENTION PRÉ-ACCUEIL**

Mis à jour le 03/02/2020



1 NOTICE EXPLICATIVE

Le club adresse un projet de convention signé au Comité départemental (en un exemplaire, soit par courrier soit par Internet).

Le président du CoDep ou une personne habilitée valide et signe la convention et la transmet accompagnée du calendrier des sorties à la présidente de la commission Pré-accueil (en un exemplaire par Internet) à :

preaccueil@ffvelo.fr

La commission Pré-accueil vérifie la conformité de la convention.

La présidente de la commission, ou une personne habilitée, signe la convention.

La commission envoie par Internet la convention signée au siège fédéral, au Comité départemental et au club.

Le siège fédéral gère l'inscription du calendrier au niveau national assurance option A « pratique encadrée » auprès de l'assureur fédéral. Il envoie le kit « convention pré-accueil » au club.

Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à la commission Pré-accueil pour déclaration auprès de l'assureur fédéral.

À l'issue de la dernière sortie, le club établit le bilan de la convention, le fait viser par le CoDep qui le transmet à la commission.

La commission valide le bilan, l'enregistre et le transmet au siège fédéral pour l'aide des 100 euros, incluse dans le bilan d'activité du club, une par année.

N.B. : En cas de non réponse du Comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'envoi du projet, le club pourra saisir directement la commission Pré-accueil pour la mise en œuvre de la convention, en justifiant de l'envoi de sa demande au CoDep.

2 LE KIT PRÉ-ACCUEIL

1 grande affiche	10 Livrets d'accueil
20 affichettes	10 dépliants « <i>Les bons réflexes pour tous</i> »
25 revues « <i>Cyclotourisme</i> »	10 dépliants « <i>Les bons réflexes pour rouler en groupe</i> »
20 dépliants Pré-accueil	